



ETRECHY BLEU MARINE

Lettre ouverte à M. BOURGEOIS,

Président de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde,
Maire d'Etrechy,

Le Moulin de Vaux situé à Auvers-Saint-Georges a été restauré pour du locatif privé. Le groupe hôtelier Park & Suites, avec l'accord des 8 copropriétaires se partageant les 55 appartements, a créé une résidence hôtelière de haut standing. Les tarifs pratiqués et qui sont encore d'actualité devaient pérenniser une clientèle aux revenus stables et élevés. Ceci a bien été le cas au début et il est vrai que le cadre de ce bâtiment pouvait s'y prêter.

Très vite, par souci de rentabilité, les copropriétaires et le groupe Park & Suites ont accueilli des ressortissants étrangers en attente de papiers et placés par le SAMU SOCIAL via l'association « TERRE SANS FRONTIERE »

Ces pensionnaires sont évidemment pris en charge par l'OFPRA (**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**), financé par l'Etat et se chargeant de régulariser ces personnes.

Rapidement, la cohabitation avec les locataires réguliers et le voisinage a causé des soucis, obligeant certains à quitter les lieux ou mettre en vente leur logement malheureusement devenu invendable.

Actuellement, alors que des problèmes récurrents d'insécurité nous remontent tous les jours de la part du voisinage et de Strépiacais, nous apprenons que ce groupe hôtelier a laissé la main à un autre gérant, RESID & CO sans que rien ne s'améliore, et que de nouveaux résidents continuent d'affluer, venus d'Europe de l'est et dernièrement du Mali...

A ce jour vous ne pouvez ignorer la recrudescence de cambriolages et la mendicité agressive sur votre commune et celles avoisinantes.

Il est de notoriété que le Moulin de Vaux y est pour quelque chose car les Strépiniaois remarquent de jeunes enfants et adultes des pays de l'Est trainant dans leurs quartiers.

Tout comme vos administrés, nous avons beaucoup d'interrogations sur :

- L'hébergement de personnes non clientes (sous-location et prêt d'appartements)
- L'hébergement de familles nombreuses abreuvées d'aides sociales mais :
 - Qui ne payent pas de loyers.
 - Ne payent pas de charges.
 - Ne payent pas d'impôts.
 - Ne travaillent pas et pourtant possèdent des voitures sans avoir de permis de conduire valable sur le territoire national.
- Le trafic, la nuit, de pièces auto sur le parking privé de l'hôtel.
- Les bagarres inter ethniques d'adultes.
- Les cours d'islamisation, le soir, par le biais d'associations communautaristes.
- Les problèmes inhérents à la scolarisation de ces enfants à Auvers Saint- Georges (pétition en cours).
- La baisse de la valeur immobilière aux alentours.
- Les décharges dans la Juine.

Ensuite, le Moulin de Vaux étant un hôtel, la location ne peut légalement excéder trois mois, dès lors :

- Comment se fait-il que les tarifs proposés aillent au-delà de cette période ?
- Qui paye la taxe de séjour, si elle est payée ?

A moins qu'il ne soit classé, maintenant, en Résidence Hôtelière à Caractère Social...dans ce cas, POURQUOI :

- Les tarifs affichés sont-ils nettement supérieurs aux tarifs légaux pour ce type de résidence ?

- Des familles sont-elles hébergées depuis plus de trois mois, voire plus d'un an, s'il s'agit d'un hébergement d'urgence ?
- Pourquoi les réservations en hôtellerie traditionnelles sont-elles encore possibles sans que les clients soient avisés du caractère social de l'hôtel ?
- Pourquoi le site internet d' « Entre Juine et Renarde » décrit-il le moulin de Vaux comme « *Résidence de charme unique en son genre. Toute la douceur et le romantisme du 19^e siècle sont associés au confort et au standing d'une résidence haut de gamme du 21^e siècle* » (sic) ?

Pour finir, de nos investigations, nous avons appris que le tarif des loyers payés par l'association « TERRE SANS FRONTIERE » est doublé pour que les copropriétaires et le groupe hôtelier en tirent bénéfice.

- Pourquoi le double ?
- Pourquoi l'association, financée par de l'argent public, qui place ces personnes et qui paye les loyers, verse-t-elle en toute connaissance de cause autant d'argent ?
- A qui cela profite -t-il ?

Beaucoup de questions se posent ainsi aux contribuables que nous sommes !

Vous êtes le maire d'Etréchy et le président de notre communauté de communes aussi nous aimerions connaître votre position sur cette décision d'accepter des étrangers en situation irrégulière au Moulin de Vaux.

De plus, les Strépiñiacois ont le droit de savoir quelle administration a validé un tel désastre. Est-ce au plan local, départemental, régional ou national ?

Vous ne pouvez non plus ignorer le nombre de personnes en détresse sur votre territoire et le nombre de retraités qui vivent avec moins de 800 euros par mois et qui payent, eux, toutes leurs charges et impôts.

La priorité n'est-elle pas d'aider les Strépiñiacois et les habitants de notre communauté de communes qui souffrent des difficultés du quotidien ?

La priorité n'est-elle pas d'aider les nôtres à trouver un emploi, un logement, une place en crèche... et aussi de permettre à tous de vivre en toute tranquillité et sécurité ?

Nous aimons notre ville, ses valeurs et son cadre de vie. Alors pourquoi, la fragiliser en acceptant tout et n'importe quoi, en taisant à vos administrés, la situation actuelle au Moulin de Vaux ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la communauté de communes, l'expression de mes meilleurs sentiments.

François HELIE
ETRECHY BLEU MARINE

POUR INFO, voici les tarifs actuellement pratiqués au Moulin de Vaux :

- De 800 € / mois le STUDIO à 1750 € / mois le T4

L'association « Terre sans frontières » paye le double de ces tarifs pour loger les familles entières de sans papier....

Sans compter toutes les différentes aides sociales que reçoivent ces personnes ainsi que la gratuité médicale !

Quel est le strépiniaçois qui en reçoit autant ?

Tout ceci avec QUEL ARGENT ? Devinez !

L'équipe Etréchy Bleu Marine, a une autre vision du Moulin de Vaux. Si nous sommes élus, nous entreprendrons les démarches pour que cesse cette « gabegie ». Nous interviendrons auprès des propriétaires afin de leur proposer une autre solution, une solution qui pourrait intéresser les Strépiniaçois mais aussi les habitants de la communauté de communes.

NOTRE PROPOSITION : une maison pour les seniors